

**2017 DDCT 122** : e-pétition : "Pour que Paris protège des centaines d'adolescent.e.s exilé.e.s et réfugié.e.s".

L'article 15 du règlement du Conseil de Paris dispose : le conseil de Paris peut être saisi des sujets relevant de la compétence de la commune (du département) correspondant aux interpellations dont la Maire/Présidente du conseil départemental est saisie par au moins 5000 habitants parisiens.

Sur proposition de la Commission Parisienne du Débat Public, j'ai décidé d'inscrire à l'ordre du jour l'interpellation co-signée par les associations :

DESSINS SANS PAPIERS, Encrages, Entraides Citoyennes, KÂLÎ, Médecins Sans Frontières, MRAP (Fédération Paris), Paris d'Exil, P'tit Dèj à Flandre, Salam quand même, Solidarité Migrants Wilson, Utopia56, Va te faire cuire un œuf.

Le texte de l'interpellation est le suivant :

*"Mohammad, 14 ans, était menacé de mort par son père en Afghanistan. Hawa, 16 ans, devait être excisée et mariée de force à un vieil homme au Mali. Ils ont parcouru des milliers de kilomètres pour venir se réfugier en France, sans famille.*

*Mais aujourd'hui, Mohammad et Hawa, comme des centaines d'autres adolescent.e.s, sont à la rue. C'est la DASES (Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Santé) qui peut leur offrir le logement et la protection auxquelles ils ont droit, selon la loi. Mais actuellement, la DASES remet la majorité de ces jeunes à la rue en utilisant des critères douteux et aléatoires. C'est le constat des collectifs et associations sur le terrain à Paris.*

#### **PARISIEN.NE.S, VOUS POUVEZ AGIR**

*Les 6, 7 et 8 juin, le Conseil de Paris - qui a le budget et le pouvoir sur la DASES - se réunit et peut mettre fin à cette crise ! Un mécanisme citoyen permet à 5000 habitant.e.s parisien.ne.s de forcer le Conseil de Paris à discuter et à voter une délibération pour mettre à l'abri ces jeunes et réviser les critères de sélection avec les associations.*

#### **PLUS QUE TROIS SEMAINES : SIGNEZ ET PARTAGEZ POUR QUE PARIS PROTEGE DES CENTAINES D'ADOLESCENT.E.S EXILÉ.E.S ET REFUGIÉ.E.S SANS FAMILLE \***

*La situation est urgente. Seul.e.s, victimes de la précarité, de la faim et du froid mais aussi de la pédocriminalité, d'agressions et de trafics humains, ces adolescent.e.s ont besoin d'être protégés.*

*Il n'est plus tolérable que la DASES refuse de les mettre à l'abri en fonction de leur apparence physique ou de la cohérence apparente de leur discours.*

#### **QUELLE SOLUTION ?**

*Demandons au Conseil de Paris de donner des directives à la DASES afin qu'elle donne un toit aux quelques centaines d'adolescent.e.s qui vivent actuellement à la rue, le temps que leur âge soit évalué de manière fiable.*

*Demandons aux élu.e.s de Paris de faire cesser le climat de suspicion à leur égard et d'appliquer le principe de présomption de minorité. Recommandé par de nombreux acteurs nationaux et internationaux, il signifie que le doute doit toujours bénéficier au jeune qui demande à être protégé.*

### **QUE VA-T-IL SE PASSER ?**

*Le mécanisme citoyen s'amorce dès que l'on dépasse les 5000 signatures de Parisien.ne.s.*

*Le 24 mai, nous remettrons cette pétition à la présidente du Conseil de Paris, Anne Hidalgo. Après examen de la recevabilité des signatures, elle aura douze jours pour décider d'inscrire l'interpellation à l'ordre du jour du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 juin.*

*Saisissons-nous de cet outil d'interpellation citoyenne. Montrons-leur que les Parisien.ne.s sont aux côtés de tou.te.s les adolescent.e.s, venu.e.s d'ici et d'ailleurs.*

*Plus nous serons nombreux à signer cette pétition, plus Anne Hidalgo et le Conseil de Paris seront incités à voter une délibération !*

### **PLUS QUE TROIS SEMAINES : SIGNEZ ET PARTAGEZ**

*\* Seules les signatures des habitant.e.s de Paris seront décomptées dans les 5000 signatures mais tout le monde peut signer pour montrer son soutien !*

### **SOURCES**

*1 Les prénoms et les pays d'origine ont été modifiés dans le texte.*

*2 La France est signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant qui l'oblige à protéger les enfants sur son sol sans condition de nationalité, de sexe, de religion ou d'origine : <http://infomie.net/spip.php?rubrique271>.*

*3 Les élu.e.s parisien.ne.s ont répété à plusieurs reprises que le budget n'était pas un problème. Dominique Versini, adjointe à la maire de Paris chargée notamment de la solidarité et de la protection de l'enfance, a déclaré dans son discours d'ouverture du colloque Babel octobre 2016 : "Nous mettons 80 millions, ce n'est pas un problème de mettre un peu plus..."*

*4 Le domaine de la protection de l'enfance relève prioritairement, depuis la loi du 5 mars 2007, de la compétence des départements : <http://infomie.net/spip.php?article1644>.*

*5 Le mécanisme citoyen des 5000 signatures est prévu par l'article 15 du règlement intérieur du Conseil de Paris : <https://api-site.paris.fr/images/72247>.*

*6 En vertu du principe de présomption de minorité, le doute doit toujours bénéficier au jeune. Celui-ci est recommandé entre autres par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Défenseur des Droits, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut Commissariat aux Réfugiés, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies... Pour en savoir plus sur la présomption de minorité : <http://infomie.net/spip.php?article1697>."*

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en débattre.

La Maire de Paris